



Frais de gardiennage voiture

Par Megan

Bonjour,

Ma voiture est tombée en panne de nuit, au milieu de nulle part. Mon assurance a envoyé un dépanneur qui l'a remorquée vers un garage assez éloigné de chez moi.

Quelques jours plus tard, le garage m'a appelée pour m'indiquer que le problème venait probablement de l'embrayage (et peut-être du volant moteur), mais qu'ils ne pouvaient pas gérer la réparation et qu'il fallait la transférer dans un garage Volkswagen. Mon assurance ne prenant pas en charge un second remorquage, et n'ayant pas à ce moment-là les moyens financiers ni la possibilité de contracter un crédit, la voiture est restée sur place.

Le soir de la panne, le garage était déjà fermé. J'ai attendu un taxi sur leur parking, mais je ne suis jamais entrée dans leurs locaux et je n'ai vu aucun affichage de tarifs ou d'informations. Je n'ai signé aucun document, aucun devis n'a été établi, et je n'ai reçu aucun papier de leur part.

Aujourd'hui, le garage me réclame des frais de gardiennage. Or, dans mon garage habituel, je n'ai jamais eu ce type de facturation et je n'avais pas conscience que cela pouvait exister.

Ma question est donc : peuvent-ils légalement me réclamer ces frais de gardiennage alors qu'aucune information ne m'a été donnée au préalable et qu'aucun document n'a été signé ?

Merci pour vos éclairages.